

## **Retrait des modifications réglementaire à l'aide sociale**

Conférence de presse du Collectif pour un Québec sans pauvreté

16 mars 2015

Texte de Johanne Cooper, présidente du Regroupement des Auberges du cœur du Québec

Fortes de notre expérience d'hébergement et d'accompagnement de jeunes en difficulté et sans abri, les Auberges du cœur dénoncent le projet de modification réglementaire, car il compromet les efforts de milliers de jeunes en démarche d'employabilité, précarise leur situation financière et résidentielle, en plus de nuire sérieusement à ceux et celles désirant entamer des démarches face à leur dépendance aux drogues.

Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec joint ainsi sa voix aux nombreux groupes soutenant que les propositions du ministère risquent de **créer davantage d'exclusion sociale** et d'itinérance et de **renforcer des préjugés néfastes** envers les personnes bénéficiant de l'aide sociale.

Nous souhaitons par ailleurs mettre en exergue que les jeunes seront touchés plus particulièrement par trois d'entre elles :

- **La hausse des pénalités pour revenus de travail non déclarés**
- **La comptabilisation des revenus pour location de chambres**
- **Le remplacement de la prestation d'aide sociale, et, le cas échéant l'allocation pour contraintes temporaires, par une allocation pour dépenses personnelles de 200\$ par mois pour les personnes qui utilisent les services d'un centre offrant des services en toxicomanie**

J'aimerais ici, développer davantage sur les effets de cette dernière mesure. Plus de 65 % des jeunes qui viennent dans les Auberges du cœur ont des problèmes de toxicomanie. Les défis inhérents à surmonter un problème de dépendance demandent du temps et du soutien. Les mesures annoncées ne vont pas dans ce sens et le MESS le reconnaît lui-même dans ses documents : «La mesure pourrait avoir un effet sur la décision d'effectuer ou non un séjour dans un centre pour mettre fin à un problème de toxicomanie.»

Comme le souligne l'Association Québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID), cette modification révèle une grave incohérence dans les actions du gouvernement quant au Plan d'action interministériel en itinérance 2015-2019. En effet, cette modification compromet sans équivoque les « mécanismes visant à faciliter la transition des personnes à risque d'itinérance lors de la sortie d'un établissement afin de favoriser leur adaptation à leurs nouvelles conditions et leur intégration à un milieu de vie adapté à leurs besoins » .

L'aide financière ainsi coupée par la modification fait toute la différence et la prévision d'un formulaire de demande de soutien supplémentaire et ponctuelle ne saurait « assurer une intégration ou une réintégration sociale réussie » à la sortie d'un séjour.

Notre expérience concrète, quotidienne, 24 heures par jour, 7 jours sur 7, avec les jeunes en difficulté et sans-abri nous amène à conclure que ces trois modifications du règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, telles qu'elles sont, détérioreront les conditions de vie des jeunes. Elles posent plusieurs obstacles supplémentaires dans leurs efforts pour s'en

sortir et causeront des situations dramatiques, comme la perte de logement, l'itinérance, l'insécurité alimentaire et l'endettement pour des services essentiels.

Tant et si bien, que les objectifs d'économies du MESS et du gouvernement du Québec ne seront pas atteints. En effet, les nouvelles mesures de coupes à l'aide sociale auront plutôt pour effet d'enfoncer les jeunes dans la pauvreté de manière durable et quelquefois définitive, ce qui entraînera inévitablement des coûts sociaux et économiques plus importants que si les jeunes, au lieu de plonger vers une itinérance épisodique ou chronique, trouvent une place dans la société, terminent leurs études, trouvent un travail qui leur plaît, contribuent à la société... et paient des impôts!

Pour conclure, j'aimerais vous faire part de ma profonde indignation devant les incohérences d'un gouvernement qui encore une fois veut faire des économies de bout de chandelle sur le dos des personnes les plus vulnérables de notre société.

Le gouvernement et plus particulièrement le ministère de l'emploi et de la solidarité sociale à la responsabilité de construire un filet social, à ce point solide qu'il servira de tremplin à tous les jeunes qui veulent s'en sortir.